

Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Ahimara Buffat intitulé « Pour une amélioration de la sécurité en Ville de Gland »

Date proposée pour la séance de la commission :

Jeudi 27 mars 2025 à 19h00

Salle des Tuillières 101

Municipal responsable : Gérald Cretegy

Préambule

Les questions relatives au contexte sécuritaire en Ville de Gland sont continuellement au cœur des priorités de la Municipalité qui étudie régulièrement l'état de la situation sécuritaire, les problématiques y relatives et le dispositif en place. Cependant, une préoccupation relative à la situation sécuritaire émerge ces dernières années chez une partie des glandoises et des glandois, tel que le souligne le dépôt de ce postulat. Ce dernier fait état d'un sentiment d'insécurité et de vulnérabilité ressenti par une partie de la population sur le territoire communal portant sur les thématiques suivantes : cambriolages, dégradations du patrimoine et craintes d'atteintes à la sécurité individuelle.

Le postulat demande à la Municipalité d'adresser ces préoccupations en présentant d'une part, un état des lieux exhaustif de la situation sécuritaire sur le territoire communal et d'autres parts, en indiquant les dispositions à prendre afin d'améliorer et de garantir la sécurité des biens et des personnes.

En 2023, les types d'événements les plus signalés à la Police cantonale vaudoise sont les vols par effraction, les troubles de la tranquillité et les nuisances. Les doléances évoquent principalement des vols à répétition commis sur le territoire communal, tels que des vols de vélos, de trottinettes, de motos, de roues de voitures, de phares, des vols dans les boîtes aux lettres, etc. Ces vols sont régulièrement accompagnés de dommages matériels. Des doléances relatives à des nuisances sonores nocturnes, des lancements de pétards et de mortier, ainsi que des perceptions de problèmes de circulation sont également sujettes à dénonciation. Conséquemment, certains citoyens attendent une réaction visible et efficace des autorités et des acteurs de la sécurité publique. Pour une partie de la population, le sentiment que personne ne fait rien est relativement perceptible.

Selon une étude réalisée en 2021 et portant sur la qualité de vie et la sécurité publique à Gland, il est relevé que 1/3 de la population de l'échantillon étudié s'estime en totale sécurité contre 8% exprimant un sentiment de faible insécurité et 2% de totale insécurité. Dans ce cadre, environ deux habitants sur trois ne font pas le constat flagrant d'une évolution positive ou négative des problématiques sécuritaires. Il y est également constaté que le nombre d'années vécues à Gland influence directement l'expression dudit sentiment d'insécurité. Celui-ci relève d'une sensation de vulnérabilité, de manque de protection ou de stabilité face à un danger réel ou perçu. Une personne est proportionnellement plus encline à signaler une préoccupation concernant la sécurité si elle est établie depuis plus longtemps dans la localité. Cela peut également être mis en lien avec la modification de la perception de la ville vécue par les habitants de longues dates dû au passage d'une configuration de village à la ville et des conséquences que cela implique.

Etat des lieux de la situation sécuritaire

Le présent chapitre s'attèle à faire une revue de la situation sécuritaire en ville de Gland concernant la période de 2023. L'étude porte sur l'année 2023, et non sur 2024, du fait que les données statistiques complètes sont disponibles pour cette période, ce qui n'est pas le cas pour l'année 2024. Afin d'obtenir un éclairage sur le plus long terme, une étude de la situation sécuritaire des années précédentes est également effectuée et mise en perspective directe au vu de la situation sécuritaire actuelle (au 31.12.2023). De plus, dans le but de pouvoir réaliser une analyse contextuelle, une comparaison de la situation sécuritaire avec des communes aux caractéristiques similaires à la ville de Gland est réalisée.

Statistiques relatives aux infractions commises sur le territoire de la ville de Gland

Tendance générale

Une tendance générale à la hausse des infractions relatives au patrimoine peut être observée pour la période 2022-2023. Plus précisément, ces infractions concernent les vols accompagnés ou non de dommages à la propriété, les vols de véhicules et les escroqueries.

Le tableau suivant synthétise les informations relatives aux atteintes au patrimoine sur le territoire de la Ville de Gland pour la période allant de 2018 à 2023.

Tableau 1 : Synthèse des principales infractions pour la ville de Gland, selon StatVaud

Infractions	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Patrimoine	424	448	380	377	379	629
Vol (sans vol de véhicule)	175	172	120	137	155	251
Vol de véhicule	50	50	30	22	59	79
Dommages à la propriété sans vol	85	108	129	83	48	68
Dommages à la propriété lors de vol	79	77	40	50	68	142
Escroqueries	14	21	30	38	28	46

Ces chiffres démontrent une courbe ascendante pour l'ensemble des infractions relatives au patrimoine. L'augmentation la plus conséquente concerne les infractions relatives aux vols et ainsi, aux dommages à la propriété commis dans le cadre de ces derniers. On relève également une hausse des vols d'importance mineure et une légère augmentation des vols de véhicule sur le territoire communal. Il convient de noter que la catégorie « vol de véhicule » entend le terme véhicule comme comprenant tant bien des voitures, des motos, que des trottinettes électriques. De fait, l'augmentation de cette catégorie d'infractions concerne principalement une hausse des vols de trottinettes électriques. Cette augmentation est également à mettre en corrélation avec l'augmentation conséquente du nombre de trottinettes électriques sur le territoire.

Si l'on regarde ces éléments dans le temps, on observe une tendance à la baisse des infractions commises sur le territoire communal dès l'année 2020. Cette tendance se trouve inversée entre 2022 et 2023 avec une nouvelle hausse des infractions. En prenant en considération le contexte de la pandémie du Covid, on peut relever que la baisse est en partie influencée par l'effet des mesures mises en place dans le cadre de la lutte contre le Covid sur les infractions commises. Les statistiques vaudoises de la criminalité et de la circulation relèvent que le Covid a eu, dans une certaine mesure, un impact sur la baisse générale des infractions et notamment des vols et dommages à la propriété commis lors de vols. La situation de forte augmentation qui suit cette période est en partie une conséquence de la fin de ces mesures et restrictions, et du retour à la vie normale. Dans ce sens, si l'on compare les résultats de l'année 2023 à la période pré-Covid, il peut être relevé que l'augmentation des infractions est relativement plus faible entre l'année 2018 et l'année 2023 que si l'on considère uniquement les chiffres de 2022 et 2023.

Comparaison statistique avec des communes aux caractéristiques similaires

Afin d'avoir une image plus globale du phénomène, il est intéressant de comparer les résultats des infractions relatives aux atteintes du patrimoine pour la période considérée avec des communes similaires à celle de Gland. Les résultats sont illustrés pour les villes d'Ecublens, Prilly, Morges et La-Tour-de-Peilz qui présentent des caractéristiques équivalentes en termes du nombre d'habitants au 31.12.2023. En vue d'élargir l'analyse, une comparaison avec la ville de Nyon est également présentée bien qu'elle enregistre un nombre plus élevé d'habitants, ainsi qu'une comparaison avec les villes de Payerne et d'Orbe qui ont respectivement un nombre élevé d'assistants de sécurité publique en poste et un accord de densification de la présence policière sur le territoire communal avec la gendarmerie. Les autres communes soumises à l'analyse sont partenaires de polices intercommunales.

Le tableau suivant fait la synthèse des informations relatives à l'évolution des infractions pour les communes soumises à l'analyse.

Tableau 2 : Synthèse des principales infractions pour les communes sélectionnées, période 2022-2023, selon StatVaud

	Gland	Ecublens	Prilly	Morges	La Tour-de-Peilz	Payerne	Orbe	Nyon
Nombre d'habitants au 31.12.2023	13'976	13'334	12'439	17'755	12'605	10'577	7'827	23'407
Infractions	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023
Patrimoine	629	557	557	898	369	462	230	1314
Vol (sans vol de véhicule)	251	266	254	446	141	212	75	586
Vol de véhicule	79	17	28	101	34	34	12	143
Dommages à la propriété sans vol	68	74	75	101	64	61	51	168
Dommages à la propriété lors de vol	142	127	73	117	65	59	25	239
Escroqueries	46	40	70	55	30	41	40	92

Les données présentées au sein de ce tableau permettent de souligner une tendance générale à la hausse des infractions pour l'ensemble des communes étudiées. Cette tendance est relevée par le rapport annuel des statistiques vaudoises de la criminalité et de la circulation concernant l'année 2023 pour l'ensemble du canton de Vaud. Les infractions relatives aux atteintes portées au patrimoine ainsi qu'à la violation de domicile lors de vol sont toutes deux sujettes à une hausse conséquente.

L'évolution des infractions pour la Ville de Gland se trouve ainsi ancrée dans une tendance générale à la hausse sur l'ensemble du canton de Vaud. Dans ce sens, il faut souligner que les infractions commises sur le territoire de la Ville de Gland font souvent partie de cas sériels et peuvent également être relevées pour les villes alentours notamment Nyon. A titre d'exemple, une série d'une trentaine de vols dans les caves commis par le même auteur a été relevée par la Police cantonale vaudoise entre janvier et mars 2023. Ces vols font partie d'un cas sériel avec 120 infractions commises sur la Côte et la Ville de Nyon comme épicerie.

A première vue, l'évolution à la hausse des délits en Ville de Gland paraît relativement importante. Cependant, le nombre d'infractions commises sur le territoire communal reste dans la moyenne du nombre d'infractions commises sur le territoire des communes étudiées. La Ville de Gland s'inscrit dans la tendance caractéristique des villes de plus de 10'000 habitants. Dans ce sens, la Municipalité est consciente que l'évolution démographique de la ville implique un besoin d'augmenter les effectifs sécuritaires afin de proposer à la population un dispositif adapté aux besoins de la commune actuelle.

Synthèse des éléments statistiques

Les principales hausses des infractions commises sur le territoire de notre commune consistent en des atteintes au patrimoine, cela principalement pour les infractions relatives aux vols et aux dommages à la propriété en résultant. Cette évolution s'inscrit dans une tendance sécuritaire similaire à celle des villes retenues pour l'analyse.

Si l'on considère ces résultats dans une perspective temporelle, l'impact du Covid sur l'évolution des infractions lors de la période 2018-2023 peut être interrogée. D'une part, la tendance à la baisse des infractions coïncide, dans une certaine mesure, avec le début des mesures Covid. Et d'autre part, si une comparaison de l'année 2018 et l'année 2023 est effectuée, une augmentation bien plus faible du nombre d'infractions sur le territoire communal peut être soulignée. L'augmentation des infractions pour l'année 2023 est ainsi moins élevée face aux situations déjà connues par la ville de Gland.

Suite à cette analyse comparative, tant en termes temporels qu'entre les communes retenues pour l'analyse, une dégradation de la situation sécuritaire en Ville de Gland peut être remarquée. Cependant, cette dernière ne consiste pas en une manifestation isolée mais s'inscrit dans une tendance commune des villes vaudoises étudiées, disposant pour certaines d'une police intercommunale. De plus, malgré une tendance à la hausse, cela ne reflète en aucun cas une situation alarmante. En effet, il convient de remettre ces évolutions dans leur contexte. En termes absolus, les infractions n'atteignent pas des soldes démesurément critiques, mais s'inscrivent dans la tendance des villes vaudoises comprenant plus de 10'000 habitants. Cela représente ainsi, statistiquement, des évolutions caractéristiques d'une ville de la taille et de la démographie actuelle de la Commune de Gland.

L'ensemble des cas signalés sont traités. Cependant, tous les cas ne sont pas signalés ou le sont à travers des canaux informels tels que les réseaux sociaux. Cela empêche un traitement adéquat de ces événements par les services de la Police cantonale et contribue à accentuer le sentiment de vulnérabilité.

Organisation actuelle

La sécurité de la population glandoise repose sur les compétences de la Police cantonale et sur celles du Groupe sécurité publique. Ces compétences sont exprimées dans le cadre légal qui répartit les responsabilités entre les instances cantonales et les instances communales. L'évolution de la Ville exige aujourd'hui d'adapter les outils relatifs au maintien de la sécurité, au vu de sa taille, mais également en lien avec le contexte général vaudois plus anxiogène. Dans ce sens, la Police cantonale évolue également et propose aux communes délégatrices présentant des caractéristiques urbaines une nouvelle organisation.

Actuellement, les questions sécuritaires sont traitées selon leur nature par la gendarmerie, conformément aux dispositions légales en vigueur au sein de la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) ou par le Groupe sécurité publique (comprenant les assistants de sécurité publique) sous la responsabilité de l'Autorité communale.

Selon l'article 7 alinéa 1 de la LOPV, les missions générales de police constituent l'ensemble des tâches et compétences communes à toutes les polices et à tous les policiers du canton. Elles sont assurées par la police cantonale ainsi que par les polices communales lors de l'existence de celles-ci (art. 7 al.3 de la LOPV) et comprennent (art. 7 al.2 de la LOPV) :

- Assurer la protection des personnes et des biens
- Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois et des règlements communaux
- Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics, ainsi qu'à l'environnement
- Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes
- Assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière, sous réserve des missions spécifiques de l'Etat et des missions susceptibles d'être confiées aux assistants de sécurité publique
- Etablir les constats de police et enregistrer les plaintes pénales pour autant que l'événement y relatif n'exige aucune mesure d'investigation formelle immédiate
- Assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires
- Exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'Etat
- Mener des actions de prévention afin d'empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable.

Selon l'article 8 de la LOPV, les missions spécifiques de l'Etat sont définies comme les missions dont la loi confie l'exécution à la police cantonale ou qui ne sont pas déléguées aux polices communales.

L'article 9 alinéa 2 de la LOPV définit les missions judiciaires comme consistant notamment à enquêter sur les infractions, rassembler les moyens de preuve et livrer au magistrat les personnes présumées d'avoir participé de quelque façon à la commission d'infractions. Elles sont également assumées par l'Etat, à la réserve de compétences partielles attribuées à la Ville de Lausanne.

Les assistants de sécurité publique (ASP) sont quant à eux des employés engagés par la commune et non des policiers. De ce fait, ils ne possèdent pas de compétences pour l'exécution des missions de police, mais ils sont habilités à réaliser des missions complémentaires à celles-ci conformément à l'art. 26 de la LOPV. Les assistants de

sécurité publique de la Ville de Gland traitent des prestations de leur compétence relatives aux thématiques du stationnement, de la police du commerce et d'autres missions régulières ou ponctuelles fixées par la Municipalité et autorisées par le cadre légal.

L'étude de 2021 portant sur la qualité de vie et la sécurité publique à Gland relève que d'autres employés de la Ville sont également perçus par la population comme étant des partenaires importants qui contribuent à la politique sécuritaire et améliorent le sentiment de sécurité sur le territoire communal. Actuellement, la Ville de Gland compte de nombreux acteurs actifs en termes de prévention dans divers domaines et lieux du territoire. On y retrouve notamment les travailleurs sociaux de proximité (TSP), les patrouilleurs scolaires, le dispositif du pédibus, et autres. Dans cette optique, l'étude de 2021 démontre que les options interventionnistes, impliquant par exemple des patrouilles mobiles de surveillance ou des formes d'interventions directes dans l'espace public, récoltent une large approbation.

Etude de la situation et développement de variantes

La Municipalité est soucieuse du bien-être de sa population pour laquelle le sentiment de sécurité joue un rôle essentiel. Dès lors, elle a porté une attention particulière à l'étude de la situation sécuritaire actuelle, ainsi qu'aux mesures les plus adaptées pour l'améliorer. Au vu des éléments statistiques et des doléances déposées, une réponse relative à la prévention et la dissuasion de ces infractions est proposée, passant par l'amélioration de la visibilité de la présence policière et sa capacité de réaction sur le territoire communal.

Pour permettre une élaboration de solutions au plus près des besoins de la commune, une réflexion globale a été entamée dès 2023. Aussi la Ville de Gland a rencontré de nombreux acteurs en lien avec la thématique, tels que Police Nyon Région, la Gendarmerie, ainsi que les villes de Payerne et d'Orbe ayant connu des questionnements similaires à ceux rencontrés par Gland.

Trois variantes de réponses possibles ont été développées et étudiées par la Municipalité. Elles proposent chacune une solution visant à améliorer la prise en considération et le traitement de l'ensemble des problématiques sécuritaires rencontrées par la Ville, ses citoyennes et citoyens :

1. Maintien de la situation actuelle avec une augmentation des EPT du Groupe sécurité publique.
2. Adhésion à l'association de police intercommunale Police Nyon Région.
3. Accord de densification de la présence policière sur le territoire communal avec la Police cantonale en la présence de gendarmes îlotiers.

En date du 16 décembre 2024, la Municipalité s'est prononcée en faveur de la variante portant sur un accord de densification de la présence policière sur le territoire communal avec la Police cantonale vaudoise. Cette dernière se concrétise par l'affectation exclusive au territoire communal de 3 gendarmes îlotiers. Ils assurent ainsi une présence continue sur l'ensemble de la commune, reflètent une légitimité forte et disposent d'une large palette de compétences leur permettant d'apporter un spectre de réponses variées tant dans la prévention que dans la répression. Ils viennent également renforcer le maillage de prévention en place en collaborant étroitement avec les divers acteurs déjà établis tels que le Groupe sécurité publique, le poste de gendarmerie, la gendarmerie mobile, les TSP, les patrouilleurs scolaires, etc. Cette variante propose le renforcement du dispositif sécuritaire permettant une réponse adéquate à l'ensemble des besoins et problématiques soulevées, tout en respectant les spécificités de la Ville de Gland, de son fonctionnement et des intérêts de ses citoyennes et citoyens.

Les détails de l'étude, des variantes développées, ainsi que des contours de l'accord de densification de la présence policière sur le territoire communal avec la Police cantonale vaudoise, notamment en termes de coûts, seront plus amplement détaillés au sein d'un préavis qui sera présenté au Conseil communal en mai 2025.

Mise en place de caméras sur le territoire communal

La question relative aux caméras de sécurité a été soulevée à plusieurs reprises. La mise en place de caméras sur le territoire communal est en réflexion et sera étudiée en parallèle du déploiement du concept d'îlotiers.

Conclusion

La Municipalité a pour objectif de garantir le bien-être et la sécurité de l'ensemble de sa population. Dans ce sens, elle a porté une attention particulière à l'étude de la situation sécuritaire actuelle et cherche à proposer la solution la plus adéquate et optimale, tant pour les citoyennes et citoyens, que pour la Ville dans son ensemble. Le choix d'un accord de densification de la présence policière avec le déploiement d'îlotiers sur le territoire communal répond à l'ensemble des enjeux soulignés au sein du postulat. Il a pour avantage de renforcer la collaboration actuelle entre les divers acteurs actifs sur les enjeux de prévention au sein de la Commune. Cela permet de proposer des mesures complémentaires alliant prévention, outils non répressifs, visibilité de la présence policière et répression. Cet accord garantit le développement d'une structure adaptée aux spécificités de la ville, ainsi que le maintien d'une autonomie et d'une marge de manœuvre conséquente sur le traitement des questions sécuritaires.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

C. Girod

P. Bovey

Annexe 1 – Postulat de Mme Ahimara Buffat intitulé « Pour une amélioration de la sécurité en Ville de Gland »

POSTULAT demandant à la Municipalité de présenter :

- **Un état des lieux exhaustif de la situation sécuritaire en ville,**
- **Ainsi que les dispositions à prendre pour améliorer la sécurité des biens et des personnes sur le territoire communal**

La situation sécuritaire en ville de Gland s'est détériorée ces dernières années.

A plusieurs reprises, le conseil a interpellé la Municipalité à ce sujet. Les réponses obtenues sont restées pour le moins vagues.

En effet, il est établi que notre ville subit les frasques de malotrus de façon récurrente. Le sentiment d'impunité règne en ville :

- Nos concitoyens sont cambriolés alors même qu'ils sont à leurs domiciles.
- Les bâtiments scolaires sont détruits par des jeunes, qui publient leurs délits sur les réseaux.
- Les nouveaux quartiers de la Combaz et des Lisières sont le terrain de jeu des cambrioleurs toutes les semaines.
- A plusieurs reprises, des citoyens, maîtres de chiens, rapportent des empoisonnements sur les chemins de promenades. Et si cela arrivait à un enfant ?

Le Groupe UDC, a fait des propositions, n'ayant jamais été suivies par le conseil et nous en prenons acte.

Cependant, force est de constater que la situation sécuritaire en ville de Gland laisse à désirer et il est évident que nos concitoyens ne peuvent plus subir les préjudices d'une gestion lacunaire.

Nous voulons accueillir dignement plus d'habitants ? alors donnons-nous les moyens de leurs offrir un cadre sécurisé et la qualité de vie qu'ils méritent.

Or à la lecture du dernier budget, rien ne change. Le poste Police reste pour ainsi dire inchangé depuis une décennie.

Gland est-elle en train de devenir une ville moins sûre à l'instar de nos communes voisines.

Dans ce contexte, notre système de sécurité est sans doute à adapter, nous avons peut-être besoin de moyens supplémentaires en personnel et en équipements ?

Nous attendons de nos autorités, qu'elles donnent un signal fort à la population Glandoise et la rassure dans le fait que la sécurité de chacun la concerne et qu'elles sont déterminées à résoudre le problème dans toute sa complexité et sans exclure aucune mesure pour mieux sécuriser notre ville et accroître le sentiment de sécurité au sein de sa population.

J'invite le Conseil communal à prendre en considération ce postulat et à le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Pour le groupe UDC

Ahimara Buffat